

LETTRE DE MISSION VICE-PRÉSIDENTE EUROPE

■ DOMAINES : Territoires, partenariats, relations internationales

■ DOMAINE D'ACTION :

- Développement des écosystèmes recherche-mobilité avec les établissements membres et associés à l'Université Européenne AURORA et au-delà en Europe. Développement des relations avec les partenaires globaux d'AURORA. Travail en lien étroit avec la vice-présidence relations & stratégies internationales.
- Animation des communautés UPEC en lien avec les projets d'AURORA et européens, recherche et formation.
- Appui aux projets UPEC ayant vocation à être soutenus par des programmes européens (Erasmus+, Horizon).
- Relations avec les instances nationales et internationales en charge de la politique ESR européenne (FU Bruxelles, DAEI MESR, réseau national VP RI & Europe, European University Association).

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

- La vice-présidence Europe est le coordinateur institutionnel (IC) de l'UPEC au sein du network AURORA. Elle participe, à ce titre, aux réunions du comité exécutif. Elle prépare et accompagne le président de l'UPEC au board et au conseil général d'AURORA. Elle peut être amenée à remplacer le président en cas d'indisponibilité de celui-ci.
- La vice-présidence est en charge de l'animation des communautés UPEC (enseignants-chercheurs, personnels BIATSS, étudiants) en lien avec les projets de l'Alliance. Au sein de l'UPEC, elle s'appuie, pour ses actions, sur un comité d'orientation stratégique (COS) ainsi que sur un bureau administratif basé à la direction de la transformation (Bureau AURORA, BA). La vice-présidence Europe anime le COS AURORA et participe, si besoin, aux réunions du BA.
- Le BA est l'unité opérationnelle d'interaction avec l'Alliance et les personnels UPEC investis. Il intègre les personnels administratifs dédiés (6 ETP ; réunions bimensuelles). Le COS AURORA consiste en le BA élargi aux personnels fortement investis (Assesseurs, enseignants-chercheurs, BIATSS, étudiants). Les chefs des directions impliquées (DT, DRI, DEVE, DRV) sont invités. Si besoin, le COS AURORA peut être élargi à d'autres vice-présidences, notamment relations et stratégies internationales, recherche, formation, étudiant ainsi qu'au président de l'UPEC et à la direction générale des services. Il se réunit 3 à 4 fois par an.
- Les sujets et enjeux européens sont traités dans la réunion du domaine Relations Internationales au sein de l'UPEC. Ensemble avec la vice-présidence relations & stratégies internationales, la vice-présidence Europe co-anime les réunions régulières de ce domaine (3 à 4 fois par an).
- En lien avec la vice-présidence Recherche & Innovation et la vice-présidence relations & stratégie internationales, la vice-présidence Europe est en charge de l'accompagnement de la

Cellule Europe placée à la direction de la recherche et de la valorisation (DRV). La Cellule Europe permet la mise en commun des compétences et des forces de la DRV et de la Direction des relations internationales (DRI). La cellule apporte un appui aux personnels de l'UPEC désireux de répondre aux différents appels européens : pour la recherche (Horizon Europe, ERC, ECF, EIT...) mais également, en lien avec la Vice-Présidence Formation et Vie Universitaire, en synergie pour la formation (Erasmus+ : masters conjoints, partenariats stratégiques, renforcements de capacités, ...). L'objectif ultime étant la création des écosystèmes recherche-mobilité.

■ ACTIONS PRIORITAIRES :

La vice-présidence est en charge de :

- Préparer, ensemble avec les partenaires AURORA, les réponses aux appels de l'initiative pour les Universités Européennes (EUI) de la Commission Européenne. La vice-présidence Europe doit mettre en valeur les forces de l'UPEC. Ensemble avec le bureau AURORA, elle doit veiller sur l'exécution exemplaire du plan de travail des contrats respectifs.
- Développer les relations avec des partenaires associés et globaux d'AURORA, notamment l'université Simon Fraser au Canada. En lien, elle est en charge de suivre le projet national du Campus Franco-canadien.
- Faire émerger des diplômes européens labellisés avec les membres de l'Alliance et d'autres partenaires stratégiques en Europe, en lien avec la vice-présidence formation et vie universitaire ; Pour ses actions, la vice-présidence Europe s'appuiera sur les compétences et les forces de la Direction des Études et de la Vie étudiante (DEVE), et notamment du Service de pilotage de l'offre de formation de l'UPEC.
- Faire émerger des projets de recherche avec les membres de l'Alliance et ses partenaires, en lien avec la vice-présidence recherche et innovation et en pilotant l'appel à projet AURORA et PeMS UPEC. Garder le leadership sur le WP recherche de l'Alliance. La vice-présidence Europe s'appuiera sur les compétences et les forces de la DRV (Cellule Europe, pôle stratégie et structuration scientifique) pour ses actions ;
- Rendre l'UPEC visible dans les instances nationales et européennes en charge de la politique Européenne en matière d'ESR. Promouvoir les thèmes et ambitions de l'UPEC et d'AURORA auprès de ces instances. Préparer l'adhésion de l'UPEC à la Maison Irène et Frédéric Joliot Curie à Bruxelles ;
- La mise en place des accords-cadres bi- ou multilatéraux recherche-mobilité avec les membres de l'Alliance, en Europe et avec les pays associés au programme de recherche européen HORIZON, en lien avec la vice-présidence relations & stratégies internationales en ce qui concerne les pays hors-Europe adhérents au programme HORIZON. Les axes thématiques de ces accords seront discutés aux réunions des domaines relations internationales et recherche.

Pour toutes ces actions, la vice-présidence travaille en lien étroit avec les vice-présidences concernées et s'appuie notamment sur quatre directions (Direction de la transformation, Direction des relations internationales, Direction de la recherche et de la valorisation, Direction des études et de la Vie étudiante).

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l'université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l'implication de l'université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie de l'établissement.

■ **CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :**

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.